

Bruxelles | Une étrange affaire

Un meurtre dans le parking Loi ?

PIERRE VASSART

La circonspection était de mise, vendredi, au parquet de Bruxelles, après la découverte, vers 7 heures du matin, d'un cadavre au troisième sous-sol du parking Loi. *C'est une affaire bizarre*, a commenté le porte-parole du parquet, Jos Colpin, selon qui il n'était pas encore formellement établi que le décès soit dû à un meurtre. *L'autopsie devrait nous en dire plus*, a-t-il laconiquement ajouté. Alors que, de son côté, le porte-parole de la police de Bruxelles-Ixelles, Christian De Coninck, s'enfermait dans un courtois « no comment ».

C'est un automobiliste qui venait garer son véhicule qui a fait la macabre découverte. Le défunt reposait sur le ventre, un bras replié sous le corps, et portait la marque d'une blessure sévère à la tête. Mais nulle mare de sang autour de lui. Il gisait précisément dans l'espace de stationnement marqué 3000, soit au pied de l'axe central de la rampe d'accès des véhicules dans le parking.

Ce qui élargit le champ des hypothèses des enquêteurs quant aux causes du décès. L'homme est-il mort des suites d'une chute depuis un étage supérieur ? A-t-il tenté d'échapper à des poursuivants ? A-t-il été poussé ? Son corps a-t-il été amené sur place après son décès ?

Les enquêteurs sur place, emmenés par la juge d'instruction Patricia Jaspisse, semblaient à la recherche d'indices afin d'étayer l'une ou l'autre de ces hypothèses. Ils disposeront vraisemblablement d'une aide de choix : l'ensemble du parking est équipé de caméras. Les images enregistrées apporteront sans doute de précieuses indications.